



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Participation : du Conseil de vie sociale à l'engagement citoyen et politique

Quelle est la place donnée à la parole des personnes dans les structures ?

Quelle place prendre dans la société ?

Quels rapports avec les institutions et la politique ?

Marseille – juillet 2022

Participation : Quelle est la place donnée à la parole des personnes dans les structures ?

Constats (1/2)

- **Un exemple d'instance de participation: le Conseil de vie sociale (CVS)**

- Ce qui est remonté en CVS n'est pas toujours entendu, la parole des personnes n'est pas toujours prise en compte ;
- Sentiment de peur : peur de dire ce qui ne va pas, de ne pas être d'accord avec la direction, peur des conséquences ;
- Difficulté pour les représentants du CVS d'impliquer les autres personnes accompagnées : pas de temps de préparation prévu en amont des CVS ;
- Sujets traités en réunion de CVS : repas, problèmes techniques, quotidien, horaires mais pas de discussions sur les valeurs, le projet de la structure ;
- Moins de réunion de CVS depuis le Covid ;
- Certains CVS sont plus consultatifs que d'autres, ils fonctionnent différemment selon les structures, cela est dépendant du temps des personnes et des moyens de la structure mais aussi du degré d'implication des membres ;
- Des activités peuvent être mises en place à l'initiative des personnes accompagnées via le CVS.

- **Autres exemples de participation:**

- Réunion des résidents/hébergés ;
- Conseil d'administration des structures ;
- Certaines structures n'ont pas de CVS : quel espace de parole, notamment pour les bénévoles ?
- Exemple la cloche: les personnes participent selon les activités qu'elles choisissent.

- **Apports de la participation:**

- Permet de mettre en place une relation de confiance entre personnes accompagnées et professionnels ;
- Importance donnée à la personne en face de nous, très valorisant pour la personne ;
- Impact sur l'estime de soi.



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Participation : Quelle est la place donnée à la parole des personnes dans les structures ?

Constats (2/2)

- **Barrières personnelles:**

- Notion de participation qui peut être différente selon les personnes (interculturalité: pas de formation à prendre la parole selon d'où on vient, qui on est) ;
- Légitimité à participer, à prendre la parole (« simple bénévole », temps passé dans la structure) ;
- Manque de projection dans le temps et donc d'implication dans les structures d'hébergement temporaire ;
- Participation moindre des personnes accompagnées aux instances de participation.

- **Barrières institutionnelles:**

- Manque de personnel ;
- Manque d'écoute, de temps ;
- Manque de moyens ;
- Manque de groupes de parole ;
- Sentiment de verticalité ;
- Cadre pas suffisamment sécurisé/sécurisant pour les personnes accompagnées, notamment pour que les élus/représentants des personnes accompagnées puissent s'exprimer en toute liberté ;
- Parole autorisée si elle n'empiète pas sur le cadre fixé par l'institution ;
- Enjeux de pouvoir de la direction, prérogatives des travailleurs sociaux qui réduisent la parole des personnes accompagnées.

Participation : Quelle est la place donnée à la parole des personnes dans les structures ?

Propositions (1/2)

- **Améliorer les conditions de participation au Conseil de Vie Sociale (CVS):**

- Valoriser le CVS et ses objectifs ;
- Libérer du temps sur le temps de travail pour que les représentants puissent occuper leurs fonctions de représentation (ex: salarié/représentants CVS dans les ESAT) ;
- Former les représentants à la médiation, à la prise de parole ;
- Permettre aux personnes accompagnées de définir l'ordre du jour ;
- Mettre en place un cadre légal pour protéger les élus du CVS : garantir un cadre plus sécurisant et complet ;
- Mettre en place en amont des CVS une cellule pour créer du lien et établir un lien de confiance entre les membres.

- **Respecter la parole des personnes**

- Prendre en compte les capacités de chacun, les valeurs ... ;
- Sensibiliser à l'écoute, la convivialité, l'intégration sociale, la confiance.

- **Créer de nouvelles modalités de participation:**

- Créer des espaces pour parler librement ;
- Inclure les bénévoles dans les espaces de parole ;
- Développer d'autres espaces/modalités de parole que les CVS : Boite à idée, Réseaux sociaux ;
- Favoriser la participation des personnes accompagnées aux conseils d'administration ;
- Créer et développer des outils de participation comme des ateliers, des réunions, des débats, des partenariats ...

Participation : Quelle est la place donnée à la parole des personnes dans les structures ?

Propositions (2/2)

- **Améliorer les conditions de la participation dans les structures :**
 - Fluidifier les échanges entre les services pour les besoins de la personne ;
 - Avoir un référent pour éviter les changements d'interlocuteurs ;
 - Tout ce qui est fait pour la personne doit être fait avec elle : Co-construire ;
 - Respecter la liberté d'expression ;
 - Augmenter les budgets dédiés à la participation et aux équipements.
- **Implication des personnes dans la vie des structures :**
 - Responsabiliser les hébergés sur la gestion des budgets (ex: utilisation des ascenseurs ...);
 - Instaurer et respecter un droit de regard des personnes accompagnées sur la vie de la structure pour une meilleure visibilité, transparence ... ;
 - Rendre accessible les informations dans les établissements (exemple: barrière de la langue - afficher des pictogrammes);
 - Permettre aux personnes accompagnées de participer à l'évaluation interne de la structure ;
 - Développer la pair-aidance ;
 - Intégrer des personnes accompagnées dans des missions/services de la structure (bénévolat, travail ...).

**Participation: Quelle place prendre dans la société ?
Quels rapports avec les institutions et la politique ?**

Constats

« Être citoyen, c'est s'engager dans la vie politique »

Valeurs mises en avant: solidarité, partage

- **Difficulté à s'investir dans le collectif**

- Individualisme, contraintes personnelles ;
- Sentiment général d'isolement, de peur de l'autre et des décideurs ;
- Racisme, xénophobie ;
- Repli sur soi, peur des violences/conséquences dues à l'implication individuelle.

- **Difficultés d'accès à l'information :**

- Accès à internet ;
- Manque d'information écrite ;
- Information non accessible à tous ;
- Manque d'accessibilité et d'humanisation des services publics, exclusion de certains publics.

- **Défiance par rapport aux représentants :**

- Manque de représentativité de la population par les élus « ils sont trop différents »

Marseille – juillet 2022



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Participation: Quelle place prendre dans la société ?
Quels rapports avec les institutions et la politique ?**

Propositions (1/2)

- **Encourager le vivre ensemble et le collectif :**
 - Faire vivre un collectif, des voix communautaires ;
 - S'investir dans des actions, se sentir valorisé en participant à la vie du quartier ;
 - Valeurs à mettre en avant : partage, solidarité, valorisation de la personne ;
 - Valoriser le bénévolat, encourager la solidarité ;
 - Accepter les différences.
- **Convivialité :**
 - Permettre la rencontre, la connaissance et les échanges (comité des fêtes, nuit de quartiers, voisinage, Fêtes de voisins, fêtes des associations);
 - Créer un cadre convivial pour les réunions et instances de participation.
- **Favoriser l'accès à l'information :**
 - Plus de communication sur les dispositifs existants (presse, affiche, infos);
 - Donner une information compréhensible par et pour tous (exemple: pictogrammes);
 - Proposer des formations pour les personnes en situation irrégulière pour favoriser l'intégration;
 - Développer le FALC.

Participation: Quelle place prendre dans la société ? Quels rapports avec les institutions et la politique ? *Propositions (2/2)*

- **Favoriser la prise de parole et éviter l'isolement :**
 - Mettre en place des groupes de parole restreints, des ateliers d'animation;
 - Donner la parole / Oser parler;
 - Faciliter l'expression: média, journaux, art (poésie, théâtre, slam – cf atelier Fondation Armée du Salut/IRTS...).
- **Soutenir les associations**
 - Leur donner plus de moyens, plus de marge de manœuvre dans leurs actions
- **Réinvestir le lien avec les institutions, la vie politique :**
 - Respecter / Faire valoir les droits et devoirs des citoyens;
 - Droit de vote : Ouvrir le droit de vote aux personnes avec des titres de séjour et favoriser l'accès au séjour ;
 - Participer à l'action citoyenne: manifestation, Référendum d'initiative citoyenne ...;
 - S'investir dans des instances de participation: Conseil municipal, syndicat ...;
 - Plus de visibilité/ de transparence sur les budgets de l'Etat, les dépenses de l'argent public;
 - Abolir les privilèges des élus, que les élus montrent l'exemple;
 - Evaluation des représentants politiques au même titre que tout professionnel;
 - Favoriser l'accessibilité dans les services publics (maintenir des postes malgré la dématérialisation);
 - Organiser des rencontres avec des élus via des instances comme le CRPA.



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nous contacter :

c.tricard@uriopss-pacac.fr

04 96 11 02 34

Marseille – juillet 2022